



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0219**

Objet : Budget annexe "Pépinières et Ateliers Relais" - Décision modificative 2023

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 12  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 67  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**04 JUIL. 2023**  
et publié le

**04 JUIL. 2023**

Secrétaire de séance :  
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, François BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe « Pépinières et Ateliers Relais » voté le 16 décembre 2022,

Vu le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Pépinières et Ateliers Relais » voté le 26 juin 2023,

Vu la réduction des dépenses prévues en investissement entraînant une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ①,

Vu la nécessité d'ajuster les amortissements ②,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative suivante au budget annexe « Pépinières et Ateliers Relais » qui porte le suréquilibre de la section d'investissement à 1 147 487 € :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire			Section de fonctionnement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total	BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total
002	Résultat antérieur					783 812,01 €		783 812,01 €
011	Charges à caractère général		241 010,00 €	14 000,00 €	255 010,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	①	783 812,01 €	-239 685,00 €	544 127,01 €			
042	Opérations de Transferts entre sections	②	230 125,00 €	5 000,00 €	235 125,00 €	0,00 €	25 250,00 €	25 250,00 €
45	Autres charges de gestion courante		25 000,00 €		25 000,00 €			
47	Charges exceptionnelles		1 000,00 €		1 000,00 €			
70	Ventes produits, prestations de service					110 100,00 €		110 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante					141 100,00 €		141 100,00 €
77	Produits exceptionnels	①				245 935,00 €	-245 935,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>1 280 947,01 €</b>	<b>-220 685,00 €</b>	<b>1 060 262,01 €</b>	<b>1 280 947,01 €</b>	<b>-220 685,00 €</b>	<b>1 060 262,01 €</b>

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire Le cas échéant : opération / AP.CP			Section d'investissement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total	BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total
001	Résultat antérieur					1 248 635,97 €		1 248 635,97 €
021	Virement de la section de fonctionnement	①				783 812,01 €	-239 685,00 €	544 127,01 €
040	Opérations ordre de transfert entre sections	②	0,00 €	25 250,00 €	25 250,00 €	230 125,00 €	5 000,00 €	235 125,00 €
16	Emprunts et dettes		3 500,00 €		3 500,00 €	1 700,00 €		1 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	①	1 353 350,98 €	-500 000,00 €	853 350,98 €			
<b>TOTAUX</b>			<b>1 356 850,98 €</b>	<b>-474 750,00 €</b>	<b>882 100,98 €</b>	<b>2 264 272,98 €</b>	<b>-234 685,00 €</b>	<b>2 029 587,98 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **26 JUIN 2023**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**